



VENDRE LA SERVITUDE AU FONDS DOMINANT

Par **FONDSERVANT**, le **23/02/2011 à 10:29**

Bonjour,

j'ai un problème sur la partie de ma propriété dans laquelle mon voisin a une servitude pour son accès à une voie publique.

Cette partie de la propriété est utilisée exclusivement par le fonds dominant. Le fonds servant ne l'utilise pas.

Ma question est si c'est possible de vendre la servitude au fonds dominant dans ce cas? Et, est-ce que le fonds dominant a le droit de ne pas accepter l'offre/une obligation de l'accepter?

Merci pour votre réponse!

Par **fra**, le **23/02/2011 à 10:47**

Bonjour,

Il me paraît difficile de vendre une servitude, qui doit être de passage, au propriétaire du fonds dominant qui en profite sans avoir à payer quoique ce soit !

En revanche, vous pouvez, puisque vous précisez que cette partie de votre propriété n'est utilisée qu'à cette fin, proposer à cette personne d'acquiescer [fluo] l'assiette foncière de la servitude [fluo], qui pourra être déterminée par un Géomètre expert, à l'issue d'un bornage.

Le fonds dominant actuel se renforcera en valeur car, outre l'extension, son propriétaire pourra utiliser cette nouvelle parcelle comme bon lui semble, et votre propriété, fonds servant, verra disparaître cette servitude dont l'existence n'est jamais appréciée par d'éventuels acquéreurs, lors de la vente du reste de la propriété.